



DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20230130DEC016

Objet: Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche de 24 berceaux site Elise Deroche

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la procédure adaptée réalisée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique, relative à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche de 24 berceaux site Elise Deroche,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 19 janvier 2023,

VU le rapport d'analyse des offres,

DECIDE

Article 1 : de signer le marché suivant :

- Titulaire : Groupement TABULA RASA GROUP/STUDIS INGENIERIE/STRUCTURES BATIMENT/SF FOURNIER – 69003 LYON
- Dénomination du marché :
Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche de 24 berceaux site Elise Deroche
- Montant : 89 870,00 € H. T.
- Procédure utilisée : procédure adaptée ouverte

Article 2 : La Direction Générale des Services de la Ville de Bron est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : n recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

EMARGEMENT

	Nom et prénom	Signature
1 ^{er} collège : personnes ayant voix délibératives	<u>Président</u>	
	Evelyne BRUNET	
	<u>Titulaires</u>	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	<u>Suppléants</u>	
	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
Pascal MIRALLES-FOMINE		
Marion CARRIER		
Françoise KIRASSIAN		
Jean-Pierre ANGOSTO		
2 ^{ème} collège : personnes ayant voix consultatives	<u>Voix consultatives :</u>	
	Comptable public ou son représentant	Excuse
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations - Protection du marché et sécurité du Consommateur	Excuse
	<u>Agents de la collectivité ou personnalités désignées</u> Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	Excuse
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
	Xavier PERINO Directeur Général des Services Techniques	
	Claire CLÉMENT Directrice du Patrimoine	

- Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
 Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

Classement des offres :

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la commission d'appel d'offres

retient le classement des offres proposé

- 1 TABULA RASA GROUP
- 2 IDONEIS
- 3 Groupement GUILLAUME SUPLY ARCHIT
INFOGRAPHISTE/BOST INGENIERIE/ALTER ECO/BE
ENERGY
- 4 Groupement SAMBA ARCHITECTURE/ ABC ECO/SOCA
INGENIERIE/BOST INGENIERIE
- 5 Groupement CARTE BLANCHE/
BET FRAIROT/ICT
- 6 AP ARCHITECTURE
- 7 DODEKA ARCHITECTE
- 8 ESCALE ARCHITECTES
- 9 WILD ARCHITECTURE
- 10 Groupement RUE ROYALE ARCHITECTES/GEC
RA/MATTÉ/SCORETUDES

et décide d'attribuer l'accord cadre à :

TABULA RASA GROUP

Pour : *Unanimité* Contre :

Abstentions :

rejette le classement proposé

Pour : Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET



VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

jeudi 19 janvier 2023

Objet de la consultation :

Maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une crèche de 24 berceaux

Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1,
R.2123-1 1° du Code de la commande publique.